



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2402**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Habitat et Logement social - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 73, 83 et 84 dans un immeuble en copropriété situé 10 rue Marignan et appartenant aux conjoints Merabet

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2402**

commune (s) :	Lyon 3°
objet :	Habitat et Logement social - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 73, 83 et 84 dans un immeuble en copropriété situé 10 rue Marignan et appartenant aux conjoints Merabet
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Le contexte

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire métropolitain, la Métropole de Lyon propose l'acquisition de 3 lots dans l'immeuble en copropriété cadastré AL 32 situé 10 rue Marignan à Lyon 3° et appartenant aux conjoints Merabet.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie habitat conduite en lien avec la Ville de Lyon, dont l'objectif est la requalification de ce foncier, la Communauté urbaine de Lyon, par décision du Bureau n° B-2013-4817 du 9 décembre 2013, s'est engagée dans la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) d'opérations de démolitions-reconstructions et de réhabilitations sur 4 immeubles d'habitations inscrits en emplacements réservés, en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux, dans le 3° arrondissement de Lyon.

La déclaration d'utilité publique (DUP) permettrait d'aboutir à la maîtrise totale de l'immeuble situé à Lyon 3°, 10 rue Marignan, cadastré AL 32, et de procéder à sa réhabilitation, sachant que la Métropole est actuellement propriétaire de la majorité des lots de cet immeuble.

II - Les biens concernés

Il s'agit du lot n° 73 constituant un local commercial de 124 m² situé en rez-de-chaussée et représentant les 88/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot.

Les lots n° 83 et 84 constituent chacun une cave en sous-sol, ainsi que les 1/1 000 des parties communes générales attachés à chacun de ces lots.

Les lots de la vente seraient cependant acquis dans le cadre d'une procédure amiable, les propriétaires ayant fait le choix de la vente de leur bien à la Métropole.

III - Les conditions financières et le projet

Cette acquisition interviendrait au prix de 70 000 €, locaux cédés libres de toute location ou occupation.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une mise à disposition ultérieure par bail emphytéotique au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, en vue d'un projet global comportant la réhabilitation de cet immeuble dans le cadre de la DUP ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 70 000 €, des lots n° 73, 83 et 84 dans un immeuble en copropriété cadastré AL 32 situé 10 rue Marignan à Lyon 3° et appartenant aux conjoints Merabet, dans le cadre du projet de développement du logement social sur ce secteur.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° 0P14O0118, le 1^{er} janvier 2009 pour la somme de 14 820 004,45 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 21321 - fonction 515, pour un montant de 70 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.